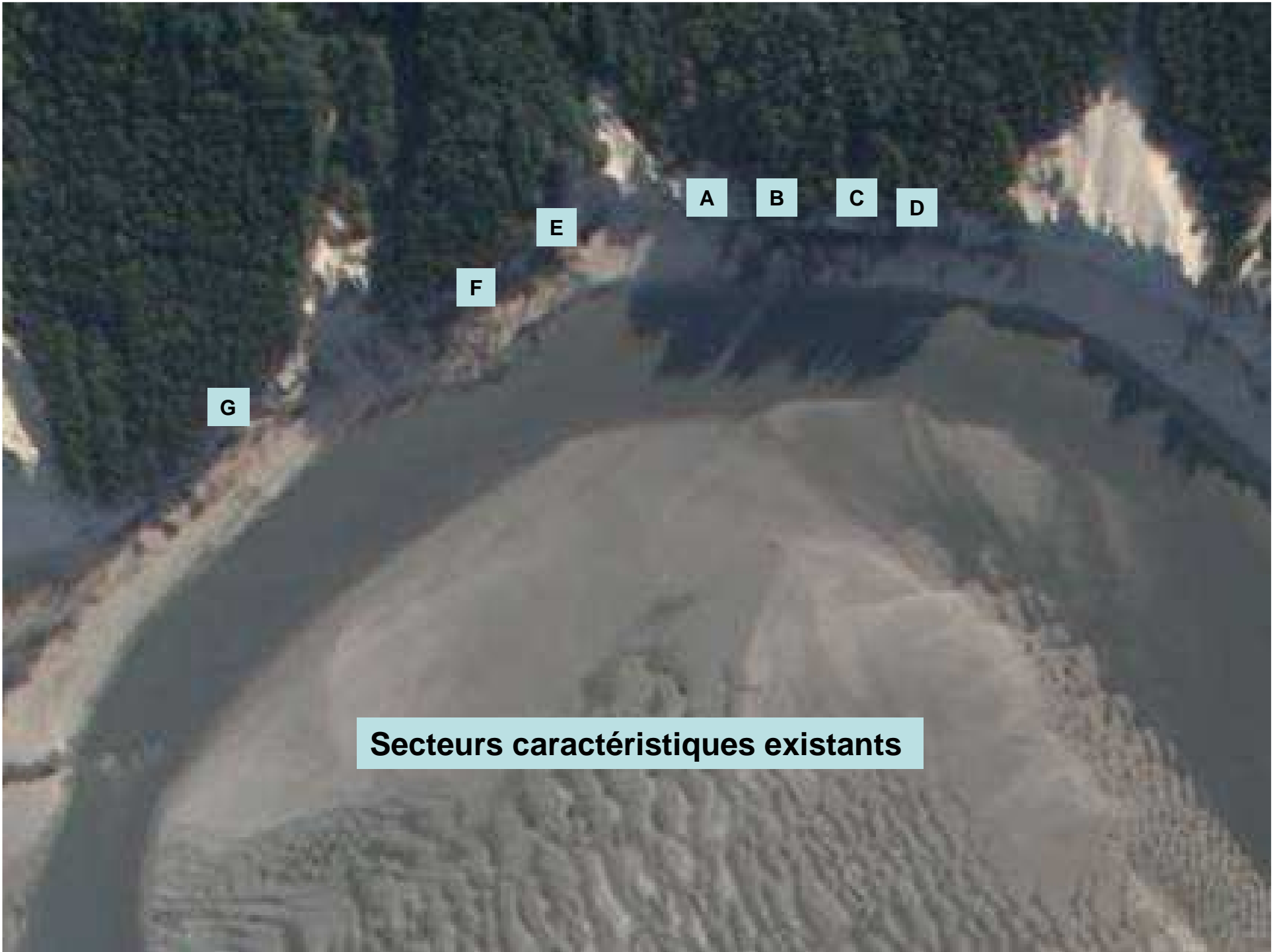




**Mesure dynamique  
du recul du trait de côte au bois de sapins**

***Mesures du 03 novembre 2012***

Les mesures sont pour l'instant limitées aux secteurs boisés, on pourrait envisager de mesurer les secteurs sableux sensibles (du bois de sapins au Bec de Perroquet) en plantant des piquets numérotés.



**Secteurs caractéristiques existants**

|                  | <u>Arbres marqués</u>                                       | <u>Distance par rapport au bord de la dune</u>                        |
|------------------|---|---|
| <b>Secteur A</b> | 8                      9    10<br><i>zone basse.</i>        | 8 = 5,40 m    9 = 15,40 m<br>10 = 18,10                               |
| <b>Secteur B</b> | 10      11                      12                          | 10 = 2,90 m    11 = 9,25 m<br>12 = 15,20 m                            |
| <b>Secteur C</b> | 6      7      8                      9                      | 6 = 3,30 m    7 = 5,35 m<br>8 = 10,85 m    9 = 20,20 m                |
| <b>Secteur D</b> | 6                      7      8                             | 6 = 3,50 m    7 = 9,10 m<br>8 = 15,50 m                               |
| <b>Secteur E</b> | 1                                      2 <i>zone basse.</i> | 1 = 6,50 m    2 = 20,00 m   |
| <b>Secteur F</b> | 2                      3 4      5      6                    | 2 = 2,95 m    3 = 8,55 m<br>4 = 10,75 m    5 = 12,95 m<br>6 = 19,15 m |
| <b>Secteur G</b> | 1      2                      3      4      5               | 1 = 2,50 m    2 = 6,25 m<br>3 = 11,95 m    4 = 16,30 m<br>5 = 19,80 m |

***Profil du 18 octobre 2012***

|                  | <u>Arbres marqués</u> |         | <u>Distance par rapport au bord de la dune</u> |   |
|------------------|-----------------------|---------|--|---|
| <b>Secteur A</b> | 8                     | 9 10 11 | 8 = 5,20 m<br>10 = 17,90                       | 9 = 15,20 m<br>11 = 25,20m<br>- 0,20 m<br>Depuis le 18 10.  |
|                  | <i>zone basse.</i>    |         |  |   |
| <b>Secteur B</b> | 10 11                 | 12 13   | 10 = 1,20 m<br>12 = 13,50 m                    | 11 = 7,55 m<br>13 = 18,50 m<br>- 1,70 m<br>Depuis le 18 10. |
| <b>Secteur C</b> | 6 7 8                 | 9       | 6 = 1,80 m<br>8 = 9,35 m                       | 7 = 3,85 m<br>9 = 18,70 m<br>- 1,50 m<br>Depuis le 18 10.   |
| <b>Secteur D</b> | 6 7 8 9               |         | 6 = 0 m<br>8 = 12,00 m                         | 7 = 5,60 m<br>9 = 15,90 m<br>- 3,50 m<br>Depuis le 18 10.   |
| <b>Secteur E</b> | 1                     |         |  | 1 = 5,35 m 2 = 18,95 m<br>- 1,15m<br>Depuis le 18 10.       |
|                  | <i>2 zone basse.</i>  |         |  |   |
| <b>Secteur F</b> | 2                     | 3 4 5 6 | 2 = 2,00 m<br>4 = 9,80 m<br>6 = 18,20 m        | 3 = 7,60 m<br>5 = 12,00 m<br>- 0,95 m<br>Depuis le 18,10.   |
| <b>Secteur G</b> | 1 2 3 4 5             |         | 1 = 1,50 m<br>3 = 10,95 m<br>5 = 18,80 m       | 2 = 5,25 m<br>4 = 15,30 m<br>- 1,00 m<br>Depuis le 18 10.   |

*En bleu, repère ajouté depuis la précédente mesure*

**Profil du 03 novembre 2012**



**Recul cumulé entre le 12 septembre et le 3 novembre 2012 (sauf F et G)**

## **Défense contre la mer, tendances et lenteurs administratives**

Dans les vues suivantes nous vous livrons des extraits d'un dossier paru le 12 octobre dans l'hebdomadaire « LE MARIN ».

Vous y trouverez une présentation de la tendance générale de la stratégie de défense contre la mer ainsi que des articles sur les difficultés communes ressenties au niveau de territoires ayant un besoin urgent de lutte contre la submersion. A la différence d'ouvrages dépendant directement de l'état où l'intervention n'a pas eu à souffrir de lenteurs administratives.

Enfin nous vous livrons pour mémoire notre récente lettre ouverte qui dénonçait les obstacles administratifs quasi infranchissables.

*Nota Mr Bruno Retailleau, Président du conseil général de Vendée exprimait déjà ses réserves lors de la précédente législature.*

# synthèse Entre l'endiguement et le repli

*En rappelant la grande vulnérabilité de certaines zones côtières, la tempête Xynthia, en février 2010, avait un peu remis au second plan le thème du repli stratégique. Mais le renforcement des digues prend du retard, et pas seulement pour des raisons budgétaires.*

La tempête Xynthia, qui a ravagé le littoral atlantique dans la nuit du 27 au 28 février 2010, a suscité l'année suivante la relance par l'État de la politique de renforcement des digues. Nathalie Kosciusko-Morizet, le 17 février 2011, avait alors présenté les « actions fortes » de l'État en matière de prévention des inondations, avec un plan submersions rapides comportant quatre axes prioritaires : une maîtrise de l'urbanisation ; une amélioration des systèmes de surveillance, de prévision et d'alerte ; un renforcement de la fiabilité des digues ; et le développement d'une véritable culture du risque.

Sur le premier point, le plan prévoyait l'accélération de la mise en place des plans de prévention des risques d'inondation (PPRI), avec un objectif alors fixé à 242 nouvelles communes couvertes dans les 3 ans, avant la fin 2013 donc. Selon la dernière totalisation nationale effectuée, en février 2012, par le ministère de l'Écologie, cet objectif est atteint aux trois-quarts, avec la prescription ou l'approbation de 227 PPRI sur les 303 communes littorales concernées. Ce taux serait même, d'ores et déjà, de 80 % au niveau

des PPRI engagés. Mais beaucoup moins élevé quant aux plans définitivement approuvés.

On note aussi de grandes différences régionales, allant de 100 % de plans engagés dans le Nord - Pas-de-Calais (sur 12 communes concernées) à 0 % en région Paca. Comme ses voisins belges et néerlandais, le plat pays de la Flandres française est habitué à vivre avec un risque fort d'inondation et s'y prépare activement, alors qu'en Provence, seules trois communes de Camargue sont considérées comme prioritaires de ce point de vue.

## DÉBATS ANIMÉS

Entre ces deux extrêmes, on trouve dans l'ordre de réalisation de l'objectif la Bretagne (50 PPRI sur 51 prévus), la Basse-Normandie (24 sur 26), la Picardie (17 sur 20), le Languedoc-Roussillon (20 sur 25), la Haute-Normandie (6 sur 8), les Pays de la Loire (21 sur 30), le Poitou-Charentes (54 sur 81), et l'Aquitaine (23 sur 47).

Ces PPRI n'ont pas de vocation urbanistique mais, de fait, imposent une servitude d'ordre public qui entraîne, dans certains cas, la refonte totale ou la



Concernant le plan de renforcement des digues, le conseil général de Vendée, le département le plus touché par Xynthia, se plaint de se heurter à une inertie de certains services de l'État.

modification partielle des plans locaux d'urbanisme en vigueur. Les propositions faites par les services de l'État ont ainsi, dans plusieurs communes, suscité des débats animés.

Quant au plan de renforcement des digues, il semble connaître quelques couacs. Sur le littoral nordiste, des travaux d'urgence sont lancés ou vont l'être très bientôt, près de Dunkerque, alors que le conseil général de Vendée, le

département le plus touché par Xynthia, se plaint de se heurter à une inertie de certains services de l'État.

Quant à la politique à long terme, elle reste encore floue. Le gouvernement précède à bien lancé une réflexion sur une « stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte », qui a fait l'objet d'un rapport du député de la Manche, Alain Cousin. Un appel à projets, qui se clôturait

le 1<sup>er</sup> octobre, a reçu cinq réponses, dont celle, soutenue par la région Aquitaine, de plusieurs communes prêtes à expérimenter une relocalisation de certaines activités. Mais cette vision est encore loin de faire l'unanimité. Et la réflexion avance à un rythme si lent qu'une nouvelle catastrophe interviendrait avant sa conclusion.

Bernard JÉGOU

## Manche est La baie d'Authie en danger

*En baie d'Authie, entre Pas-de-Calais et Somme, au cours de cinq marées au mois de septembre, le trait de côte au « bois de sapins » a reculé de 6 à 8 mètres et les flots ont emporté une centaine d'arbres.*

Déjà, à la fin 2010, l'Authie s'est brusquement rapprochée dangereusement de la dune. « Le hasard a fait que j'ai été le premier à le constater et à lancer l'alerte », raconte le Berckois Daniel Moitel. En six

semaines, l'association de défense contre la mer que nous avons alors créée a recueilli 10 000 signatures et accueilli sur le site une marche de 600 manifestants. »

En 16 mois, le recul au point

critique a atteint les 35 mètres. Ces dernières semaines, l'érosion s'est accélérée et le défenseur du patrimoine environnemental mesure quotidiennement l'étendue des dégâts (*consultable sur [www.baie-authie.net](http://www.baie-authie.net)*).

Ici, ce n'est pas l'élévation du niveau de la mer qui est craint, mais le grignotage du cordon dunaire par le fleuve côtier qui a changé de lit. « La baie est soumise à un colmatage de sa rive sud par des sables apportés par le courant de la Manche et les vents dominants, et perd son caractère maritime. Les zones sablo-vaseuses ont quasiment disparu, transformées progressivement en herbiers. »

Même si, rappelle le maire de Berck, Jean-Marie Krajewski, « la zone arrière est peu urbanisée », la situation est devenue critique pour les riverains les plus proches, une exploitation agricole et quelques habitations. « Il s'agit d'un phénomène invasif puissant qui ne pourra s'arrêter seul, prédit

Daniel Moitel. Il progressera inéluctablement vers la zone des bas champs située entre Berck et Étaples, à l'altimétrie inférieure aux plus hautes marées et dont la rive nord de la baie constitue une porte d'entrée. »

Il reste à cet endroit 100 mètres de zone humide marécageuse de faible altitude (7 mètres) s'ouvrant sur les zones basses (- de 5 mètres) du sud-est de Berck et de la plus grande partie des communes avoisinantes du secteur, dont Groffliers en première ligne.

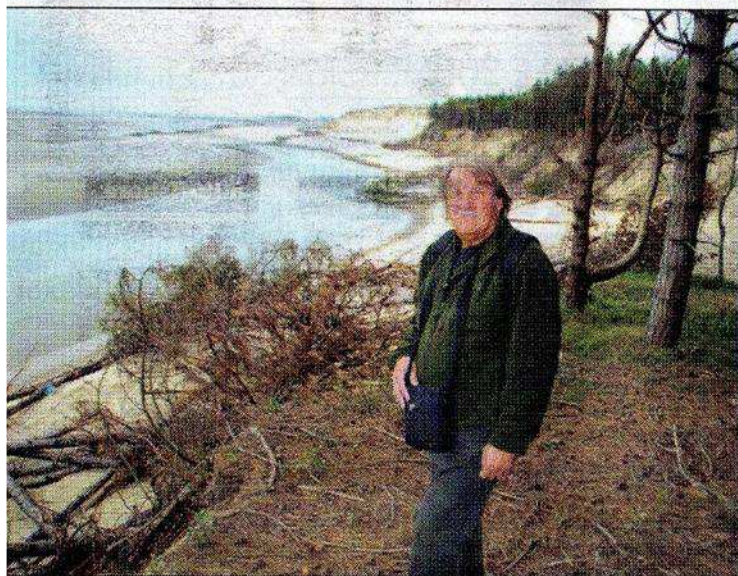
Alors que faire ? Des solutions existent à l'instar des ouvrages construits dans la partie berckoise de la baie. Ils jouent toujours leur rôle malgré un manque criant d'entretien. Il en existe d'autres, l'association prônant d'agir d'abord sur les causes en redirigeant et en calant l'Authie afin d'éloigner le danger et de permettre aux dunes de se reconstituer, ce qui peut aller très vite.

Albert Koffler (société Ten Cate, fabricant de matériaux géosynthétiques et de tissus industriels spécialisé dans la lutte contre la mer) préconise « une technique de protection et de blocage, à partir de géo tubes remplis de sable », actuellement examinée par les élus de la Communauté de communes qui se sont saisis de cette compétence. Elle présente l'avantage de pouvoir être mise en place rapidement sans apport de matériaux externes.

Mais les difficultés sont avant tout administratives. Un projet était prêt en mars, il a fallu l'intégrer dans un Papi (1), dont l'échéance de réalisation est de trois ans minimum, pour autant qu'on en ait prouvé l'intérêt économique. Qui peut assurer qu'il ne sera pas trop tard ?

Benoît LOBEZ

(1) Programme d'actions de prévention des inondations.



**Reportage réalisé mi septembre. A l'époque nous n'avions pas les mesures de L'ULCO. Notre calcul du cumul du recul était sous estimé de 10 m environ.**



Magazine «LE MARIN» du 12 octobre 2012 - extrait du dossier littoral

## digues La Vendée voudrait accélérer

Le président du conseil général de Vendée, le sénateur UMP Bruno Retailleau, craint que les travaux de protection des populations soient sacrifiés sur l'autel de l'idéologie du retrait stratégique.

Le plan digue ? « Il est en train de s'encalminer dans les dédales de l'administration centrale, s'empare Bruno Retailleau, le président du conseil général de Vendée. Les maîtres d'ouvrage de mon département, qui sont prêts à démarrer leurs chantiers de rehaussement ou de confortement des ouvrages, n'en peuvent plus des obstacles de nature technocratique. »

Le département, le plus touché par la tempête Xynthia en février 2010, avec 35 victimes à La Faute-sur-Mer et L'Aiguillon-sur-Mer, est pourtant prêt à faire un gros effort. « Nous avons quelque 90 dossiers en cours, pour 270 km et un budget global de 100 millions d'euros, indique Bruno Retailleau, qui supervise le dossier lui-même au niveau du département, en plus de son implication au niveau du Sénat (1). Et nous avons mis des moyens humains, avec une cellule départementale dédiée, qui assiste les maîtres d'ouvrage au niveau réglementaire, et des réunions de travail régulières pour faire le suivi. Et malgré cela, on n'avance pas. »

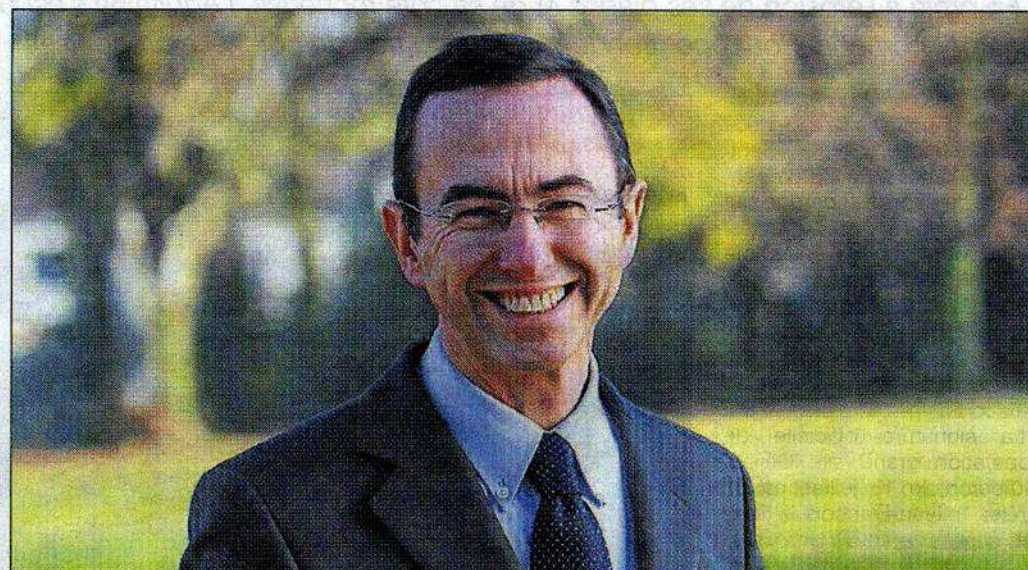
Parmi les aberrations relevées par le président du conseil général, « l'État exige que les travaux soient préparés et suivis par des bureaux d'études disposant de certains agréments

mais, de son côté, il travaille avec le Cetmef qui ne dispose pas de ces mêmes agréments. C'est courtelinesque ».

### « L'IDÉOLOGIE DU REPLI STRATÉGIQUE »

Même s'il est aujourd'hui dans l'opposition, Bruno Retailleau n'en fait pas une affaire politique mais en vient à se demander si ces blocages ne sont pas voulus. « Jusqu'à l'échelon départemental, cela se passe bien, estime-t-il. C'est au niveau des Dreal (NDLR : directions régionales de l'Écologie, de l'Aménagement et du Logement) et de l'administration centrale du ministère chargé de l'Écologie que cela se gâte. Mon impression c'est que, après les grandes déclarations d'intention des mois suivant immédiatement Xynthia, pendant lesquels l'émotion dominait, l'idéologie du repli stratégique a repris le dessus. »

« Qu'on ne construise plus en zone inondable et que, dans certains cas, on finance des destructions, je veux bien, poursuit Bruno Retailleau. Tout le monde a bien conscience que le réchauffement climatique s'accompagnera d'une augmentation du niveau de la mer – la seule incertitude est de savoir



« L'État ne peut être seulement censeur, estime Bruno Retailleau, il a aussi un rôle protecteur. »

si cela sera 50 cm ou 1 mètre en un siècle – et d'une récurrence plus rapide des épisodes violents. Mais l'État ne peut être seulement censeur, il a aussi un rôle protecteur. On sait qu'il y aura d'autres Xynthia, il faut s'y préparer, ne pas attendre qu'il y ait d'autres victimes. »

« On voudrait que que l'État dise clairement ce qu'il veut mais on a l'impression qu'il est divisé contre lui-même », conclut-il, pointant le caractère

contraignant de certains des plans de prévention des risques d'inondation (PPRI) proposés récemment. « On ne peut pas se contenter de sanctuariser du foncier, il faut aussi protéger les populations et mettre des moyens. » D'autant que, rap-

pelle-t-il, les budgets du fonds Barnier, qui finance les travaux de protection contre les catastrophes naturelles, sont abondés par les primes d'assurances, et non par le budget de l'État.

Bernard JÉGOU

(1) Une de ses propositions de loi « pour une gestion effective du risque de submersion marine » a été adoptée en première lecture par le Sénat le 3 mai 2011. Mais elle n'a pas encore trouvé de date au calendrier de l'Assemblée nationale.

# Nord - Pas-de-Calais L'État tente d'endiguer le risque de submersion de la Flandre

Cordon dunaires et ouvrages dégradés, risque de montée des eaux de l'ordre de 1 mètre au cours du siècle, l'État se saisit du risque et lance les premiers chantiers.

Les événements le rappellent aux habitants du littoral Nord-Pas-de-Calais. Le risque de submersion demeure sur un quart du linéaire. Le 9 octobre 2007, coefficient de marée 78 et une surcote de 1 mètre : c'est un franchissement de perré sur la digue de mer de Dunkerque. Le 10 février 2009, même punition par coefficient 107. Franchissement de perré encore à Wissant le 18 mars 2007, entre caps Blanc-Nez et Gris-Nez.

Dans ce cas, le rapport du Service maritime de Boulogne-sur-mer et Calais (SMBC) note des coefficients et circonstances météorologiques ordinaires, mais « un phénomène d'érosion naturelle de la baie accéléré depuis 2000 », ce qui provoque un niveau de l'estran en 2007 « le plus bas jamais observé depuis un siècle ».

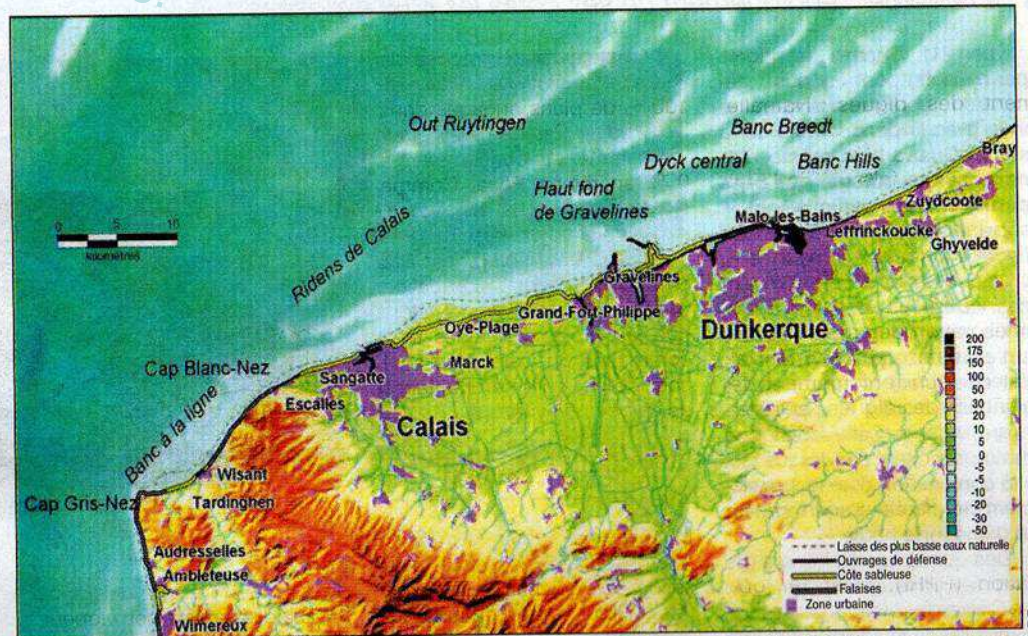
Ces événements sont consignés dans le document de la Dreal Nord-Pas-de-Calais nommé Détermination de l'aléa de submersion marine intégrant les conséquences du changement climatique en région Nord-Pas-de-Calais, publié en septembre 2009, d'après une étude commandée au groupement DHI/GEOS sur l'aléa de submer-

sion marine. Un historique dense depuis le XVII<sup>e</sup> siècle montre de nombreux incidents. Ce littoral a toujours été fragile. Un risque de montée du niveau de la mer d'un mètre environ d'ici à la fin du siècle le fragilise davantage. D'autant qu'au nord, un cordon dunaire protège mal un vaste polder entre haute et basse mer, drainé par le réseau des wateringues (1).

Une submersion marine pourrait se conjuguer avec une inondation intérieure, dans le cas où les dispositifs de pompage des wateringues seraient incapables d'évacuer l'excès d'eau du polder à la mer.

Un dialogue a été établi avec les communes concernées. Chacune des communes est supposée être bien avertie des risques. Cela ne suffit pas. Plus de 35 000 habitants sont concernés par l'aléa centennal de submersion marine. Le préfet a donc prescrit l'instruction de cinq plans de préventions des risques littoraux, du nord au sud pour les côtes et arrière-pays de Dunkerque, Oye-Plage-Gravelines, Calais, le Boulonnais et le Montreuillois.

Il faut, en outre, investir. 90 % des cordons dunaires et 25 %



Les zones de submersion marine concernées, les territoires des PPR littoraux prescrits par le préfet de région.

des ouvrages en dur sont dégradés, diagnostique la Dreal, ce qui nécessite de l'ordre de 30 millions d'euros de travaux hors taxes pour les seuls ouvrages les plus stratégiques. Une remise en état d'urgence de la digue des alliés de Dunkerque,

qui protège de la mer le canal exutoire des wateringues, a été effectuée il y a juste un an, pour 1 million d'euros. La plage a été réensablée de 300 000 m<sup>3</sup>. La remise en état complète est prévue pour octobre à janvier 2013, avec 1,2 million de m<sup>3</sup> de sable pour

reconstituer un estran suffisant, et des travaux de confortement de l'étanchéité de la digue.

Alain SIMONEAU

(1) Ouvrages de drainage à vocation de dessèchement.

**Comme quoi quand l'état est directement impliqué il peut, et vite! Deux poids deux mesures!**

**Défense contre la submersion marine**  
**Lettre ouverte aux candidats aux élections législatives de Juin 2012**

Madame, Monsieur,

La nature a bon dos. Les événements dramatiques survenus en février 2010 en Charente Maritime et en Vendée sont avant tout le fait de l'absence d'entretien de digues. Leur dégradation avait été soulignée à partir d'un état des lieux effectué à la suite des tempêtes dévastatrices de décembre 1999, survenues en Gironde, à proximité des deux départements. La réfection des ouvrages en temps utile aurait permis d'y éviter les conséquences tragiques de cette tempête qui n'y serait restée qu'anecdotique.

Comme à chaque fois les donneurs de leçons sont arrivés après la bataille, se démarquant de leurs propres responsabilités, tout en en chargeant à outrance les élus. Comme à chaque fois, aussi, on a créé un ou plusieurs groupes de travail dont les réflexions, au caractère général, débordent de très loin les limites et particularités de chaque zone touchée et dont les rapports seront, comme d'habitude, peu suivis d'effets ou ne le seront pas. Dans la précipitation on a aussi décidé d'appliquer aux phénomènes marins des processus testés au niveau des bassins fluviaux alors que les milieux y sont autrement particuliers et complexes. **L'essentiel est avant tout de laisser l'oubli s'installer afin de pouvoir passer à autre chose en ne faisant rien ou presque rien. Rien n'a été réglé depuis Xynthia, nous n'en sommes restés qu'au stade du replâtrage.** Cela fait quand même plus de deux ans.

Le figeage, que nous connaissons depuis les deux dernières décennies, est la conséquence à la fois, du désengagement de l'Etat dans sa participation à la définition des solutions techniques envisageables et de l'accumulation de lois, directives et plans divers, européens et nationaux, s'entrechoquant au point où l'on ne peut espérer progresser dans ce labyrinthe administratif, pour autant qu'on le puisse encore, qu'avec le concours de juristes experts.

Les élus, laissés à eux-mêmes, ont le plus grand mal à avancer. **Les contraintes sont devenues telles qu'elles interdisent la réactivité nécessaire à des phénomènes dont la réponse impérative est à moins de 24 mois.** Un élu local, placé en permanence sous de multiples fourches caudines, ne pourra bientôt plus voir un projet aboutir pendant son mandat.

Les services techniques départementaux et régionaux ne sont plus force de proposition dans les solutions techniques envisageables. Ils ne sont plus que des officines de validation administrative et juridique de projets essentiellement concoctés par des cabinets d'études privés, auxquels il est aujourd'hui obligatoire d'avoir recours. La sûreté et la sécurité des personnes et des biens doivent absolument rester les prérogatives de l'Etat.

**On va vers de nouvelles catastrophes dont les causes seront maintenant les blocages administratifs et juridiques. Il est absolument nécessaire et vital de revoir, dépoussiérer et simplifier cet arsenal qui nous empêche d'avancer.**

**Il est enfin inacceptable qu'il puisse être fait, comme actuellement, des différences entre les citoyens de différents secteurs en les mettant en concurrence financière à partir d'analyses coût bénéfice des zones à protéger, cette pratique est contraire au principe d'égalité inscrit dans notre Constitution.**

Quelles que soient leurs opinions politiques, les riverains en danger partagent les mêmes inquiétudes. L'heure n'est pas au contentieux mais à l'action. Aussi nous vous demandons quelles sont celles vous comptez entreprendre dans ce domaine si vous êtes élu(e). Actions à la fois au niveau national et aussi sur le plan local, notamment pour la rive nord de la baie d'Authie où les destructions et le danger s'aggravent de jour en jour et pour laquelle le dossier ne parvient pas à avancer

**Association de Défense Contre la Mer en Baie d'Authie**  
(ADCMBA)

*Hôtel communautaire 442, rue de l'Impératrice 62600 – Berck sur mer*